



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

De 14h à 17h

N°6-2023

Séance du 24 novembre 2023

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Rémi DI FABIO, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY, Damien PERIARD

Mme Sylvie GRANDPERRIN

Absents excusés : Lionel CHENILLOT qui donne procuration à Didier CABESTANT, Sonia ABRAHAM qui donne procuration à LEVY Hervé, GENTY Marc

Secrétaire : Sébastien ANGEL

Le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Approbation du programme des travaux sylvicoles pour 2023 pour la forêt du Vaudenay**
Monsieur Le Maire présente le programme des travaux envisagés en 2024 par l'ONF pour la forêt de Vitreux :

- Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée parcelle 30r : 0.75 ha
- Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle localisée parcelle 30r : 0.75 ha
- Fourniture et mise en place de plants de chêne : parcelle 30r : 935 plants
- Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation : parcelle 30r : 0.86 ha
- Fourniture et mise en place de plants de cèdre : parcelle 30r : 900 plants

Le coût total des travaux s'élève à 9 240€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-D'ACCEPTER le programme

- **Virements de crédits**

Afin de pouvoir régler les échéances de prêt des bassins de rétention il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Article 615231 : -5500 €

Article 2182/21 : -2200 €

Article 66111 : + 5500 €

Article 1641/16 : +2200 €

- **Vote du quart des crédits d'investissement**

Le montant du quart des crédits en investissement voté pour 2024 est de 65 423 € pour le budget communal.

- **Cross des élèves de Vitreux pour le téléthon 2023.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser la somme de 131.75 € pour 527 tours effectués par les élèves de la commune lors du cross organisé au profit du Téléthon, soit 0.50 € les deux tours

- **Choix de l'entreprise de maçonnerie pour le local cantonnier**

Monsieur Le Maire présente les devis suivants, pour la réalisation du terrassement et de la dalle intérieure du futur local cantonnier :

-entreprise SAS SANCEY BTP- 5 rue de la Midère-70140 Chaumerenne- pour un montant de 21 465.60 €

-entreprise DEMOUGEOT CONSTRUCTIONS- 1B rue de l'Eglise-70700 Villers Chemin Mont Les Etreilles- pour un montant de 20 501.05 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise SAS SANCEY BTP d'un montant de 17 888 € HT soit 21 465.60 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **Food trucks**

La commune a reçu deux demandes d'emplacement pour des food trucks :

-poulet rôti

-cuisine asiatique

Les deux food trucks nécessitent une alimentation électrique, ce que la mairie ne peut fournir.

S'ils souhaitent venir sur la commune, ils devront se fournir personnellement un groupe électrogène.

- **Dénonciation convention logement**

La commune avait pris l'engagement par une convention du 27/06/1997 de louer son logement en respectant les obligations d'une part de plafond de loyer et d'autre part de plafond de ressources des occupants. Cette convention arrive à échéance le 30 juin 2024.

La commune a la possibilité de dénoncer cette convention par une délibération du conseil municipal avant le 31 décembre 2023.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de dénoncer la convention au 30 juin 2024.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

- **Participation complémentaire santé**

Damien Periard, Rémi Di Fabio, étant personnellement concernés, sortent et ne prennent pas part au vote.

La commune peut apporter sa participation au titre du risque santé et/ou au titre du risque prévoyance.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de participer au titre du risque prévoyance à hauteur de 7 € net mensuel
- **DECIDE** de participer au titre du risque santé à hauteur de 80% de la cotisation proratisé en fonction du temps de travail

- **Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade**

Damien Periard, étant personnellement concerné, sort et ne prend pas part au vote.

Le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de Grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023, le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer les taux de promotion pour les avancements de grade pour 2023 comme suit :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux en %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%

- Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Création du poste d'adjoint administratif principal deuxième classe**

Damien Periard, étant personnellement concerné, sort et ne prend pas part au vote.

Mme Patricia Mussot de par son ancienneté change de grade à compter du 4 décembre 2023.

Il convient donc de créer le poste d'adjoint administratif principal deuxième classe à hauteur de 16/35^{ème} et de supprimer le poste d'adjoint administratif à hauteur de 16/35^{ème} et ce à compter du 4 décembre 2023.

- **Approbaton des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif**

Monsieur Le Maire présente les RPQS 2022 eau, assainissement collectif et assainissement non collectif du SIEVO. Ils ont été approuvés par délibération du comité syndical du 23/06/2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les RPQS 2022 eau, assainissement collectif et assainissement non collectif

- **Renouvellement des baux**

Les baux de Mr VILLEY Yves et de l'ACCA arrivent à échéance.

Le GAEC Abraham ayant changé de dirigeant, il convient de mettre à jour ces baux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler les baux dans les mêmes conditions que les précédents.

- **Questions et informations diverses**

- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

La commune doit saisir le Comité Social Territorial. Elle propose de verser la prime dans les conditions que prévoit le décret à savoir :

- pour tous les agents ayant été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023
- Pour tous les agents ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1/07/2022 au 30/06/2023
- Elle sera versée en une seule fois
- Elle sera proportionnelle à la quotité de travail
- Les montants sont ceux fixés par le décret.
- Pose des guirlandes : samedi 2 décembre
- Goûter de Noël : samedi 16 décembre à partir de 15h
- Vœux du Maire : samedi 6 janvier 2024 à 17h30
- Congés de fin d'année : Pour raisons de santé la mairie sera fermée du 19 décembre au 8 janvier 2024 inclus
- Repas des anciens : dimanche 11 février 2024
- Rappel : Merci de ne pas se garer sur les trottoirs. Pensez aux enfants qui se rendent à l'arrêt de bus et à l'école. Evitons le danger et les accidents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00

